

QUI EST CONCERNE PAR LA FICHE DE REACTUALISATION ?

Tous les enfants qui ont déjà complété un Dossier Unique d'Inscription (DUI) à l'exception des inscriptions en petite section maternelle (PS), en cours préparatoire élémentaire (CP).

Une fiche de réactualisation doit être complétée pour chaque enfant de la famille.

La fiche de réactualisation est un document pdf modifiable. Complétez la électroniquement en utilisant le logiciel Adobe Acrobat Reader, disponible en téléchargement à l'adresse <https://get.adobe.com/fr/reader/>

NOUVEAUTE !

Vous pouvez effectuer la démarche électroniquement.

Rendez-vous sur le Portail Citoyens.

Une fois authentifié, allez sur "Créer une Inscription" et choisir, pour chaque enfant, "Réactualisations".

QUELS JUSTIFICATIFS JOINDRE A LA FICHE DE REACTUALISATION ?

- pour les enfants non scolarisés à Tournefeuille, fournir une photocopie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois

Pour les personnes hébergées, fournir une attestation écrite d'hébergement, ainsi qu'une photocopie du justificatif de domicile de l'hébergeant et une photocopie de sa pièce d'identité.

- en cas de modifications depuis le DUI, une photocopie du carnet de vaccinations (merci de noter sur le document le nom et le prénom de l'enfant)

- en cas de séparation des parents, toutes pièces justificatives de l'attribution du droit de garde

- en cas de garde alternée et pour avoir une facture séparée, fournir obligatoirement un calendrier de garde alternée signé par les deux parents

- une attestation CAF ou MSA portant le n° d'allocataire et l'indication du Quotient Familial (QF) de janvier 2025

Pour les dossiers papiers, un exemplaire des justificatifs par famille pour les inscriptions "enfance" (de petite section maternelle au CM2) est suffisant. Attention ! Vous devez impérativement fournir des photocopies des justificatifs. Le service n'assure pas celles-ci.

EN CAS DE CHANGEMENT DE SITUATION EN COURS D'ANNEE

- Changement de situation familiale : toutes pièces justificatives du changement intervenu (droit de garde, ...)

- Déménagement : fournir un justificatif de la nouvelle adresse

- Changement de domiciliation bancaire (prél. auto.) : fournir un nouveau rib et un nouveau mandat de prélèvement

- Changement de coordonnées téléphoniques: rendez-vous sur la rubrique Coordonnées du Portail Citoyens

QUAND ET OU LA RETOURNER ?

Elle peut être déposée dûment complétée, signée et accompagnée des justificatifs dans la boîte aux lettres du guichet Familles, située à la mairie annexe - 7, Impasse Max Baylac, 31170 TOURNEFEUILLE

Dates de réception : du 21 mars au 7 avril 2025 à 17h00

Tout dossier incomplet (signatures, pièces justificatives absentes, ...) sera rejeté.

Les fiches de réactualisation qui n'auront pas été déposées dans ces délais devront être remises aux responsables ALAE le 2^{ème} jour de la rentrée, ou au guichet Familles pour les enfants non scolarisés à Tournefeuille.

Attention : dans ce dernier cas, votre enfant ne pourra être accueilli les deux premiers jours de la rentrée scolaire en ALAE et en restauration scolaire. De plus, en raison du délai nécessaire à l'enregistrement des dossiers, il ne pourra pas fréquenter l'accueil périscolaire des mercredis 3 et 10 septembre 2025.

QUAND ET COMMENT NOUS CONTACTER :

LE SERVICE ENFANCE/JEUNESSE - Tél.: 05.62.13.21.80

Renseignements Administratifs des Accueils de loisirs - Tél.: 05.62.13.21.90 ou 05.62.13.21.91

LE GUICHET FAMILLES - Tél.: 05.62.13.21.37 ou 05.62.13.60.29 / Courriel : guichet@mairie-tournefeuille.fr